

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 25 juin 2012

Président : M. Salvatore Di Spirito
Secrétaire : Mme Martine Cuennet
Scrutateurs : MM. Marcel Cloux et Jean-Bruno Wettstein
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 8 mai 2012 pour le

lundi 25 juin 2012 à 20h00

à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

5. **No 903-12** Crédit cadre pour la mise à jour du Plan général d'affection (PGA) de la Commune de Sainte-Croix – 2^{ème} étape
6. **No 904-12** Demande d'un crédit pour un mandat d'architecte destiné à la préparation d'un projet d'investissement pour la construction d'un bâtiment en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois et de l'Association des « Trolls en tablier bleu »
7. **No 905-12** Crédit complémentaire pour les infrastructures communales liées au projet de chauffage à distance - CroixCad
8. **No 906-12** Octroi d'un prêt subordonné à la Société GAZNAT SA
9. **No 907-12** Rénovation et assainissement de deux appartements dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, Rue Neuve 10
10. **No 908-12** Rénovation des jeux du parc public du Collège de la Gare
11. **No 909-12** Demande de crédit pour la participation financière communale aux travaux de mise en souterrain de la ligne aérienne Haute Tension les Clées – Sainte-Croix au lieu-dit « Le Platon »
12. Examen des comptes et de la gestion 2011
13. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée, la presse et le public. Il annonce deux modifications à l'ordre du jour :

Après le Point 3, le Point 3.a :	admissions, démissions
Après le point 4, le Point 4.a :	élection du bureau 2012-2013
Après le point 12, le Point 12.a :	motions

Le nouvel ordre du jour est accepté.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin,

48 conseillères et conseillers sont présents, 4 sont excusés et 3 sont absents.

Sont excusés :

Mme Gerty Nicolier, MM. Nicolas Court, Jean-Claude Piguet, Eric Vuissoz

Sont absents :

Mme Mathilde Laville, MM. Michel Giret et Jean-René Marguet

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012

Le procès-verbal est adopté à mainlevée.

3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président donne lecture d'un courrier de la Préfecture du 16 avril 2012 concernant la votation sur les éoliennes.

3.a Démissions, Admissions

M. le Président donne lecture de trois lettres de démission :
du 31 mai 2012 de Mme Mathilde Laville, groupe socialiste,
du 3 juin 2012 de M. Michel Giret, groupe UDC
du 15 juin 2012 de M. Jean-René Marguet, groupe PLR.

Le groupe socialiste propose Mme Isabelle Dessonnaz et le groupe PLR M. Alain Bonnevaux.

Le groupe UDC fera une proposition lors de la prochaine séance du conseil.

M. le Président procède à l'assermentation de

Mme Isabelle Dessonnaz et M. Alain Bonnevaux.

4. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a décidé d'engager avec effet au 2 août 2012, les apprentis suivants :

- dans sa séance du 2 avril 2012, M. Thibaud MEIER, en qualité d'apprenti nettoyeur en bâtiment - 1^{ère} année;
- dans sa séance du 14 mai 2012, en qualité d'apprentis 1^{ère} année MM Bekim OXHAJ pour un apprentissage d'agent d'exploitation, option voirie et Yoann ROULIER, pour une formation d'horticulteur paysagiste, option jardinage;

- dans sa séance du 4 juin 2012, MM Gabriel DA COSTA, en qualité d'apprenti menuisier – 1^{ère} année et Alberto ARAUJO QUINTEIRO, en qualité d'apprenti forestier bûcheron – 3^{ème} année.

La Municipalité a le plaisir de vous communiquer que le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI) a mis à disposition :

- Mme Amandine VELJKOVIC, horticultrice qualifiée, à 80%, au secteur des travaux. Cette nouvelle collaboratrice a débuté son mandat le 1^{er} mai 2012 qui se terminera le 31 octobre 2012.
- M. Frédéric BALIMANN, employé de conciergerie, à 100%, au secteur des bâtiments du 25 juin au 23 novembre 2012.

Nous portons à votre connaissance que M. Cedrick MPUTU BOKANGA, résident de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), effectue un stage d'orientation professionnel à la menuiserie communale du 11 au 22 juin 2012.

Nous souhaitons plein succès à la collaboratrice et aux collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité – dans sa séance du 11 juin 2012 – a pris acte de la volonté de M. Bryan MERILLAT, apprenti 1^{ère} année nettoyeur en bâtiment, de réorienter sa formation professionnelle avec effet au 31 juillet 2012. Nous lui souhaitons tous nos vœux dans ses nouvelles démarches de formation.

2. Conférence des maîtres du CPNV

La Municipalité a le plaisir de vous informer que l'ensemble de la Direction du Centre professionnel du Nord vaudois et le corps enseignant des sites d'Yverdon-les-Bains, Payerne et Sainte-Croix tiendra sa conférence annuelle dans notre localité le 6 juillet 2012. Nous leur souhaitons d'agréables débats et une excellente journée dans notre localité.

3. Via Salina

La Municipalité – dans sa séance du 21 mai 2012 – a préavisé favorablement à la réalisation d'un édicule et à la pose de quatre Totems sur le tracé de la Via Salina entre Vuiteboeuf et Sainte-Croix. Ces travaux seront réalisés sous la responsabilité du Service immeubles, patrimoine et logistique cantonal, en collaboration avec l'Inspecteur forestier de notre arrondissement, M. Pierre-François RAYMOND.

4. Déchetterie de la Combe-de-Ville

La Municipalité – dans sa séance du 11 juin 2012 – a décidé d'interdire la collecte de la ferraille, dans les bennes prévues à cet effet, sur le site de la Combe-de-Ville. Cette décision est liée à une baisse drastique de la qualité des métaux désapprovisionnés par notre fournisseur et à la sécurité des personnes collectant la marchandise dans lesdites bennes. En effet, d'une part, la Commune se voit réduire considérablement la ristourne financière sur les matériaux et pourrait même devenir débitrice du fournisseur pour couvrir les frais de transport et d'élimination. D'autre part, il est fréquent de trouver des personnes dans les bennes de ferrailles lors d'un déversement par le Service Technique ou/et un tiers. Au vu de ce qui précède, les permis de collecte délivrés à partir du 11 juin 2012 font expressément mention de cette restriction.

5. Réponse à la question posée en séance ordinaire du Conseil communal du 12 mars 2012 Mme Geneviève ROCHAT demande dans quelle mesure la Centrale de chauffage à distance CroixCad a été utilisée et si la Commune a eu besoin de gaz ou de bois

La Municipalité confirme que la Centrale de chauffage à distance a été mise en fonction, progressivement, au début octobre 2011. En raison de différents problèmes techniques liés au démarrage, une surconsommation de gaz a été constatée tenant compte d'une panne du moteur du tapis transportant les copeaux de bois. Les problèmes de jeunesse résolus, le fonctionnement est jugé de très bonne qualité. Toutefois, le Groupe E a confirmé qu'un bilan sera réalisé après une

année complète de chauffe conformément aux pratiques de telles installations. Sur cette base, nous ne manquerons pas de vous informer lors d'un prochain Conseil.

Fin de citation

Discussion

M. Paul-André Simon demande si une autre disposition est prévue ensuite de la fermeture de la récolte du fer.

M. le Syndic explique que cette récolte faisait l'objet d'un contrat avec une firme, ainsi que de permis individuels. Après le passage des particuliers qui collectent le meilleur, il ne restait plus rien d'intéressant pour le fournisseur et les frais n'étaient plus couverts. La décision prise s'applique uniquement la ferraille.

Mme Geneviève Rochat remercie la Municipalité pour sa réponse.

Fin de discussion

4.a Nomination du bureau 2012-2013

Pour le groupe socialiste, M. Pierre-Alain Gerber propose M. Eric Chambettaz comme Président du Conseil communal.

Le scrutin est ouvert.

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

5. No 903-12 Crédit cadre pour la mise à jour du Plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Sainte-Croix – 2^{ème} étape

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Renaud**, rapporteur.

Citation

La commission d'urbanisme chargée d'examiner le préavis n° 903-12 s'est réunie le lundi 14 mai 2012 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Eric Chambettaz, Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholz, Nicolas Werren, Thierry Dumoulin et du rapporteur soussigné. M Salvatore Di Spirito, membre de la commission d'urbanisme mais également président en exercice du conseil communal ne pouvait siéger et s'était excusé.

M. le Syndic Franklin Thévenaz, accompagné de MM. Luc Martin, municipal, Michel Staffoni, secrétaire communal et M. Jean-François Gander, responsable du bureau technique, étaient présents. Ils étaient accompagnés de MM. Philippe Gueissaz et Peter Giezendanner, mandataires de la commune. Nous remercions toutes ces personnes de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions.

La 1ère étape de la révision du PGA a fait l'objet d'un préavis 883-11, préavis adopté à l'unanimité par notre conseil dans sa séance du 11 avril 2011.

En effet, il est devenu nécessaire de réviser le PGA datant de 1993. Reprenant le rapport pour le préavis 883-11, je cite :

« Il faut également relever que la situation économique et sociale de Sainte-Croix a évolué d'une manière considérable et que parallèlement il y a eu un nouveau plan directeur cantonal qui a été établi et qui veut une concentration de l'habitat dans les zones urbaines. Il faut aussi souligner que la philosophie d'un plan général d'affectation a également considérablement évolué. Il n'est plus simplement une définition d'utilisation de parcelles ou de zones mais doit être un outil de gestion dans le cadre du développement d'une région et d'une commune »

Suite à un appel d'offre, c'est le bureau d'urbanisme Team +, en particulier M. Peter Gliezendanner, associé au bureau Philippe Gueissaz, qui ont été mandatés pour cette révision.

- La 1ère étape est terminée, elle a permis :

La détermination du périmètre de « centre compact », qui a été approuvé par le canton le 26.5.2011. A l'intérieur de ce périmètre, population actuelle fin 2011 : 2794 habitants, le potentiel de croissance n'est pas limité ; il est estimé à environ 1770 hab. d'ici 2023. En dehors de ce périmètre (population actuelle 2019 habitants) et selon les directives du Plan directeur cantonal PDC, la croissance est limitée à 15% du nombre d'habitants en 2008 soit une augmentation théorique à fin 2011 de 240 habitants et une population totale d'environ 6480 habitants à l'horizon 2023. Au-delà de ces 15%, aucune nouvelle zone à bâtir n'est admise et avec une croissance de 30%, des dézonages seront même obligatoires d'ici 2018. Cette limitation de croissance ne concerne que les zones à bâtir et pas celles d'utilité publique ou d'activités artisanales et industrielles.

Selon les calculs effectués sur la base des zones actuelles, notre commune, y compris l'Auberson, la Chaux, La Vraconne et les autres hameaux, est d'ores et déjà en surcapacité avec une croissance prévisible supérieure à 30 %. Des dézonages seront donc normalement nécessaires et des choix difficiles nous attendent.

- La première étape a également permis :

Une adaptation du Plan directeur communal aux directives du nouveau Plan directeur cantonal. Pour mémoire Ste-Croix constitue un « Centre régional » grâce notamment à la bonne desserte que représente le train et c'est ce qui permet un périmètre de centre où la croissance n'est pas limitée.

La détermination de l'évolution du territoire voulue à moyen terme et la conception générale qui découle des options du Plan directeur communal. Des ateliers ont été organisés avant d'adopter les axes stratégiques du futur PGA. Ils ont permis de récolter les avis de personnes concernées par le développement de notre commune et de réunir aussi des idées pour d'autres actions à entreprendre dans le futur. La qualité urbaine (homogénéité, sobriété, simplicité) doit être conservée. Dans le centre, il faudra utiliser le potentiel que représentent les surélévations, l'utilisation des combles, la construction des interstices et valoriser l'espace-rue. Le secteur secondaire (industries et artisanats) est très important, les pendulaires toujours plus nombreux ; il serait judicieux d'avoir une certaine maîtrise du foncier pour promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises ou le développement des entreprises existantes. Pour le paysage et le territoire agricole, l'accent doit se porter sur la mise en valeur de la production locale, les réseaux écologiques, malgré les difficultés, sont également à promouvoir et il est important de sauvegarder les possibilités d'utilisation et de transformation du bâti rural existant.

- La deuxième étape, objet du présent préavis, devrait permettre de préparer le dossier pour l'examen préalable des services cantonaux.

Sa durée est estimée à 9 mois et son coût total à Fr 150'000.-. Elle comprend l'établissement du plan avec une structure et un format permettant un échange de données numériques, le nouveau règlement et le rapport explicatif selon art 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, démontrant la conformité du PGA aux buts et aux principes de l'aménagement du territoire.

En feront également partie, l'établissement des plans de base par un géomètre, le relevé des lisières forestières et les frais de contrôle de l'examen préalable.

A l'heure actuelle, il est difficile de chiffrer le coût global de la procédure de révision du PGA, annoncé d'environ Chf 500'000.- lors de la discussion du conseil communal du 11 avril 2011 au sujet de la 1ère étape. Le coût total dépend en effet beaucoup du résultat de l'examen préalable et surtout de l'enquête qui suivra, avant la décision du conseil communal et l'approbation par le Département cantonal concerné.

Suite au voeu exprimé par M. Eric Chambettaz lors de la 1ère étape, une commission d'urbanisme a été nommée en automne 2011 et c'est elle qui suivra les différentes étapes de la procédure d'adoption du PGA.

Conclusion

Après discussion, à l'unanimité de ses membres, la commission chargée d'examiner le préavis No 903-12 a donc l'honneur de vous demander d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide:**

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la révision du plan général d'affectation jusqu'à la dépose de l'examen préalable auprès du Canton ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 150'000.-. Le compte No 9170.903 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2013, par le compte 300.3311.

Pour information, le coût sera de l'ordre de Chf 32'300.- en annuité constante tenant compte de l'amortissement du prêt sur 5 ans et des intérêts (2,5%).

Fin de citation

Discussion

M. Yvan Pahud aimerait savoir qu'elle est la fonction du mandataire de la commune, soit le bureau d'urbanisme Team, en particulier M. Peter Gliezendanner, associé au bureau Philippe Gueissaz. Il demande s'il y a conflit d'intérêt pour ce dernier, du fait de sa fonction de conseiller communal.

M. Luc Martin répond que le mandataire est le bureau qui conduit les travaux. Le bureau d'urbanisme Team est reconnu par le canton pour son expérience dans ce domaine, notamment pour la légalisation du PGA du Platon. A la question de savoir s'il y a un conflit d'intérêt, il déclare que les règles de la soumission ont été respectées.

Fin de la discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 47 oui et 3 abstentions.

Résultat de l'élection du président du Conseil communal :

M. Eric Chambettaz est élu par 49 voix et 1 blanc.

M. Michaël Mollet, du groupe UDC, propose M. Nicolas Werren comme 1^{er} vice-président. Le scrutin est ouvert.

- 6. No 904-12 Demande d'un crédit pour un mandat d'architecte destiné à la préparation d'un projet d'investissement pour la construction d'un bâtiment**

**en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois et de l'Association des
« Trolls en tablier bleu »**

Le rapport de la commission est lu par **M. Michaël Mollet**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis municipal no. 904-12 s'est réunie le lundi 21 mai 2012 à 20h à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Bahrami Michel, Baptista Dioniso, Bietry Jean, Guignard Olivier, Guinchard Cyril, Margot Willy et du rapporteur soussigné.

M. Franklin Thévenaz, Syndic et MM. les Municipaux José Gonzalez et Cédric Roten étaient accompagnés de Michel Staffoni, Secrétaire municipal et nous ont donné tous les renseignements et explications demandées, ce dont nous les remercions.

L'établissement de ce préavis a pour objet une demande de crédit d'étude destiné à la préparation du dossier de construction d'un bâtiment en faveur du CPNV pour l'ensemble de sa filière Médiamatique qui comporte environ 160 élèves et 30 enseignants, à cela s'ajoute les besoins de l'association des « Trolls en Tablier Bleu » (ci-après : les Trolls) comprenant un programme d'accueil de jour d'enfants de 24 places pour la garderie et 36 places pour l'unité d'accueil pour écolier (ci après : UAPE).

En premier lieu une question a été posée concernant la construction du parking souterrain prévu sous le futur bâtiment logeant le CPNV et les Trolls qui devrait comporter 35 places et sur ses moyens d'exploitation.

Il s'avère que le bâtiment à construire devra respecter le plan d'alignement de 1926. Il sera proposé de créer un terrain de jeux pour les Trolls et un terrain de basket sur la moitié du terrain en bitume existant entre le bâtiment et la salle de gym. Ce terrain sera disponible pour les enfants de l'UAPE.

Concernant le mandat d'architecte à hauteur de Chf 150'000.-, somme relativement élevée. Il est répondu que cette somme représente le 50% de la totalité des honoraires, construction comprise.

Autre question posée : l'architecte mandaté serait-il local ou de l'extérieur ? Il a été répondu qu'il y aurait obligatoirement un appel d'offre.

Au sujet de l'endroit du site choisi pour le CPNV et les Trolls, pourquoi un seul site pour les deux ? Il s'agit de chercher l'organisation la plus efficace sur un seul site.

Le coût total du projet de construction de ce site est estimé à 4,5 millions avec un bail de 10 ans, de la part du Canton. La commune aurait préféré un bail de 15 ans mais le canton a accordé 10 ans avec possibilité de renouveler.

La clé de répartition de la plus-value du canton implique que la commune prenne en charge l'aménagement de base des locaux, les frais de tous travaux spécifiques étant pris en charge par le canton.

La question de savoir si la garderie serait prévue à l'étage a été posée. Il a été répondu que celle-ci est prévue au rez-de-chaussée.

Concernant les endroits prévus pour pouvoir déposer les enfants, ceci donnant souvent lieu à une surcharge de trafic, il a été répondu qu'il y avait déjà plusieurs lieux causant ce genre de problèmes à l'heure actuelle et une solution devra être trouvée également dans le cas du nouveau bâtiment.

Au sujet des énergies prévues pour la construction du futur bâtiment. Ladite construction a été prévue en minergie++ et raccordée sur la chaudière à bois à distance. Du photovoltaïque a été également prévu pour le toit.

Il a été précisé

que les locaux actuels de Médiamatique de l'avenue des Alpes devraient être adaptés par la suite en logements ou/et pour les étudiants du CPNV.

que, dans la mesure du possible, le début des travaux serait agendé pour le mois d'avril 2013. La rentrée des enfants aux Trolls serait prévue dans le meilleur des cas pour août 2014.

Au vote final, à l'unanimité, la commission a décidé d'accepter le préavis No 904-12.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

Sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à mandater les bureaux d'étude sur la base des offres rentrées pour le projet de construction d'un bâtiment en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois et de l'Association des « Trolls en Tablier Bleu ».
- **d'accorder** un crédit de Chf 236'000.- le compte no. 9143.904 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** l'investissement de Chf 236'000.- par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** le montant de Chf 236'000.- par le compte 300.3311 sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2013.

Fin de citation

M. Michaël Mollet remercie Mmes Geneviève Rochat, Véronique Fuchs, ainsi que son épouse pour leur aide à la rédaction du rapport.

Discussion

Mme Lydia Rossy demande des explications. Il est stipulé que la garderie aura 24 places, soit 4 places supplémentaires. Le plan d'affectation prévoit d'accueillir 6400 habitants. La nouvelle structure sera-t-elle suffisante ? Elle constate que le nombre de places de la crèche n'est pas précisé.

M. José Gonzalez déclare qu'à l'heure actuelle, il y a 20 places pour la garderie et que le taux d'occupation est de 50%. Dans le projet de 24 places, un espace sera réservé pour les bébés. Ce projet doit être étudié au sujet de la réservation de la place pour les bébés : il faut prévoir 6 places pour un emploi à plein temps. La surface actuelle sera multipliée par 3.

M. Jean-Paul Krattiger constate que le coût de la construction est de 4,5 millions. Or le préavis No 904-12 mentionne que les premières estimations sont de 2,5 millions seulement pour une construction neuve. Qu'en est-il de ces chiffres ?

M. José Gonzalez explique que le coût de 2,5 millions concernait uniquement la garderie.

Mme Geneviève Rochat demande si le bâtiment qui sera libéré à l'avenue des Alpes peut être utilisé pour une autre affectation. Le projet de l'agrandissement de l'hôpital qui avance.

M. le Syndic répond que la Municipalité n'a pas réfléchi à cette option. L'idée était de regrouper deux sites pour que la Médiamatique reste près du campus. Quant aux bâtiments des Alpes, ils n'appartiennent pas à la commune mais au Centre de Santé. Il y a déjà des idées d'utilisation pour 2017-2018.

Fin de discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport. Elles sont acceptées par 48 oui et 2 non.

Résultat de l'élection du 1^{er} vice président :

M. Nicolas Werren est élu par 34 voix, 12 blancs et 4 nuls.

M. Daniel Jaccard, du groupePLR, propose la candidature de M. Jean-Bruno Wettstein, comme 2^e vice-président.

7. No 905-12 Crédit complémentaire pour les infrastructures communales liées au projet de chauffage à distance - CroixCad

Le rapport de la commission est lu par **M. Paul-André Simon**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'étudier le préavis No 905-12, composée de Mme Adeline Sottaz et de MM. Pierre-Alain Gerber ; Jean-Samuel Py ; Daniel Monnier, Thierry Dumoulin, Luc Jaccard et du rapporteur soussigné s'est réunie le mardi 22 mai 2012, à la Salle de la Municipalité.

La Commission remercie MM. Cédric Roten, Municipal et Michel Staffoni, secrétaire municipal, de leur présence et des informations qu'ils nous ont apportées.

Le présent préavis fait suite au Préavis No 868-10, présenté au Conseil communal en mai 2010, qui accordait un crédit de Chf 100'000.- pour la mise en conformité des installations de chauffage en aval des échangeurs de chaleur. Ce crédit était lié à l'autorisation de la Municipalité, à signer un contrat pour la fourniture d'énergie de chauffage à distance avec le Groupe E et de par cette décision d'obtenir l'octroi d'une aide financière à fonds perdu de l'Office fédéral de l'Energie, à hauteur de Chf 896'000.- et de Chf 215'000.- du Canton.

A ce jour les travaux effectués avec ce premier investissement, ont permis de raccorder l'Hôtel de Ville, les WC publics, le Collège de la Poste, la Salle de Gymnastique, l'Ecole Technique, la Conversion, le Collège de la Gare, le CIMA et le bâtiment des Artisans, ce qui représente actuellement un taux de raccordement de 83% environ.

Une communication municipale avait été transmise au Conseil communal, le 3 octobre 2011, précisant qu'un préavis serait demandé ultérieurement pour terminer ces travaux.

Ce crédit complémentaire de Chf 48'000.- permettra, après avoir fait appel à de nouvelles offres, de finaliser ces travaux de raccordement, représenté par les différents corps de métier ; Sanitaire – Electricité – Régulation et Démontage.

Relevons au passage que les honoraires des Ingénieurs spécialisés à hauteur de Chf 25'000.- représente une partie importante de ce crédit supplémentaire.

La finalisation de ces travaux concerne plus particulièrement l'Hôtel de Ville, les Dépôts Communaux, l'Ancien Collège et le Musée des Arts et Sciences.

Citons également pour information que l'ancienne conduite pour le chauffage à distance, reste propriété de la Commune.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Sainte-Croix,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder** un crédit complémentaire de Chf 48'000.- au préavis 868-10 qui sera comptabilisé au compte du bilan No 9143.868 ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 15 ans, la première fois au bouclage des comptes 2012 par le compte 358.3311 (même modalités que le préavis de base 868-10)

Pour information, le coût supplémentaire représente Chf 3'900.- en annuité constante, tenant compte de l'amortissement du prêt sur 15 ans et des intérêts (2,5%)

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

Résultat de l'élection du 2^{ème} vice-président :

M. Jean-Bruno Wettstein est élu par 46 voix et 4 blancs.

M. le Président annonce l'ouverture du scrutin pour l'élection des deux scrutateurs.

M. Daniel Jaccard propose M. Sébastien Nobs pour le groupe PLR.

M. Pierre-Alain Gerber présente M. Willy Margot pour le groupe socialiste.

8. No 906-12 Octroi d'un prêt subordonné à la Société GAZNAT SA

Le rapport de la commission est lu par **M. Edouard Nekaka**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'étudier le préavis n° 906-12 s'est réunie le lundi 21 mai 2012 à 18h30 à la Salle de la Municipalité.

Elle était composée de MM. Anthony Joseph, Louis-Claude Villiger, Michel, Bühler, Allan Müller, Michel Giret et du rapporteur soussigné. M. Sébastien Nobs s'était excusé.

La Municipalité était représentée par M. Luc Martin, Municipal accompagné de M. Jean-Michel Duvoisin, Chef du Service Technique.

Nous les remercions de leur présence, des explications et des réponses données à nos questions.

Gaznat SA fut créée le 12 mars 1968, sous forme d'une société d'étude, dont la vocation était de favoriser l'arrivée du gaz naturel en Suisse romande. En 1974, elle devint une société à part entière chargée d'approvisionner la Suisse romande en gaz naturel. Cette même année, elle a débuté l'exploitation de son premier gazoduc. Son réseau de transport s'est ensuite développé en plusieurs phases.

- (1) le Gazoduc Suisse Romand (GSR) achemine le gaz naturel depuis Bex (à l'extrémité du gazoduc du Rhône) jusqu'à Vernier. Il a pour spécificité d'être posé au fond du lac Léman avec des atterrages à Vevey, Lausanne-Vidy, Tolochenaz, Gland et La Gabiule (sur la commune de Collonge-Bellerive). Depuis là, le gazoduc retransverse le lac pour sortir au Vengeron et se terminer à Vernier. Une autre branche terrestre part de Tolochenaz pour s'interconnecter à Orbe.
- (2) En 1977, cette première phase a été complétée par le gazoduc La Gabiule – Annemasse, avec une liaison sur l'artère de Savoie appartenant à GDF SUEZ.
- (3) En 1979, avec la société Gasverbund Mittelland AG (GVM) actionnaire à 40%, Gaznat a créé la société Unigaz SA afin de développer le gazoduc Orbe – Mülchi qui vient s'alimenter sur la Transitgas dans la localité de Staffelbach via le gazoduc de Swissgas

qui effectue la liaison entre Mülchi et Staffelbach. Le réseau est complété, en 1989, par le gazoduc Transjura entre La Cure et Gland. Ce gazoduc offre également une liaison avec le stockage d'Étrez, en France, et le gazoduc de transport nord-sud de GRTgaz (gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel possédé précédemment par Gaz de France).

- (4) En 1994, Unigaz SA réalise le gazoduc Ruswil-Altavilla. L'année 1995 voit la réalisation, par Gaznat, d'un second gazoduc sous-lacustre entre Les Grangettes et Gland avec atterrages à Clarens, Lausanne-Bellerive et Tolochenaz. En 1998, Gaznat SA a réalisé le gazoduc St-Julien – Vernier permettant une seconde entrée depuis la France, sur l'artère de Savoie. En décembre 2007, Unigaz SA a repris le gazoduc haute pression mis en service par la société Gansa en 1979 permettant d'alimenter le canton de Neuchâtel ainsi que la région de Pontarlier et Morteau (France).
- (5) Un projet de construction d'un gazoduc est actuellement en cours entre Trélex (canton de Vaud) et Colovrex (commune de Bellevue, canton de Genève) avec une mise en service prévue pour fin 2012.

Le présent préavis a pour but d'accorder un prêt subordonné à la Société GAZNAT SA, de Chf 116'000.- et d'annuler la part des prêts subordonnés en cours, de Chf 77'000.-.

Les prêts servent de garanties au cas où la société ne trouverait pas de liquidités sur le marché, mais cette hypothèse est très faible. La société GAZNAT SA, depuis la constitution de ces provisions en 1992, n'y a d'ailleurs jamais recouru. Ceci est une forme de cautionnement à faire apparaître au Bilan de la société.

En résumé, la situation se présente comme suit pour notre commune :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - 1971 : acquisition de | Chf 134'000.- d'actions |
| - 2000 : rachat de | Chf 44'000.00 d'actions |
| Total en 2000 : | Chf 178'000.- d'actions auprès de Gaznat SA |
| | |
| - 1992 : prêt subordonné de | Chf 53'000.- servant de garanties auprès de Gaznat SA |
| - 2000 : prêt subordonné de | Chf 24'000.- servant de garanties auprès de Gaznat SA |
| Total en 2000 : | Chf 77'000.- de prêts subordonnés auprès de Gaznat SA |

Gaznat SA comporte actuellement 9 partenaires qui sont tous des distributeurs gaziers, dont les principaux de la Suisse Romande.

- | | |
|---------------------------------|--------|
| (1) Service Industriels Genève | 37,51% |
| (2) Commune de Lausanne | 28,89% |
| (3) Holdigaz SA, Vevey | 13,57% |
| (4) Gazoduc SA, Sion | 9,67% |
| (5) Viteos SA, Neuchâtel | 3,81% |
| (6) Frigaz SA, Givisiez | 2,79% |
| (7) Commune d'Yverdon-les-Bains | 2,25% |
| (8) Cosvegaz SA, Cossonay | 1,99% |
| (9) Commune de Sainte-Croix, | 0,66% |

En 2010, a connu le retrait de 4 partenaires industriels du Capital-actions (28%) de Gaznat SA :

- (1) CIMO Compagnie Industrielle de Monthey SA
- (2) Nestlé Suisse SA

(3) Alcan Aluminium Valais SA

(4) Lonza SA

Les 28% ont été repris par les partenaires gaziers proportionnellement à leur propre participation.

La reprise économique s'est montrée plutôt fragile en 2010 après deux années de crise financière qui ont marqué l'ensemble de la planète. Or, la croissance constitue un paramètre déterminant pour les marchés de l'énergie. Dans son dernier rapport relatif aux perspectives, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) table sur un rythme de croissance de la demande énergétique plus lent qu'au cours des dernières décennies. Toutefois, en 2035, cette demande devrait avoir augmenté de 36% par rapport à 2008.

En 2010, la demande de gaz a rebondi dans toutes les régions grâce à une reprise de la croissance économique, ainsi qu'à des besoins plus élevés dans la production d'électricité et le secteur industriel. Cette consommation en hausse a eu un impact positif sur le commerce international.

Malgré cette évolution favorable de la demande, l'offre globale de gaz est aujourd'hui excédentaire. Cela résulte de la crise économique (baisse de la demande de gaz) couplée à un développement impressionnant de la production de gaz non conventionnel aux USA. Vient s'ajouter à cela une progression des capacités de gaz naturel liquéfié (GNL). Cette situation d'excédent de gaz, qui a entraîné une chute des prix sur les marchés à court terme, va se résorber graduellement.

Le Conseil d'administration de GAZNAZ SA a récemment réévalué sa situation financière, ainsi que la clef de répartition des montants à couvrir en fonction des risques auxquels elle est exposée. Lors de ce processus, il a été décidé de réduire le montant total des prêts subordonnés à Chf 17'500'000.- et de les répartir différemment, soit en se basant uniquement sur la part du capital-actions de chaque partenaire et non plus en fonction également du pourcentage de consommation.

Pour la Commune de Sainte-Croix (part de 0.66% du capital), il en résulte qu'il nous est demandé d'accorder une couverture de Chf 116'000.00 au lieu de Chf 77'000.- actuels, représentant une augmentation de Chf 39'000.-.

L'emprunt subordonné sera rémunéré à un taux de 1,5% supérieur au taux annuel moyen (sur l'année civile correspondant à l'exercice) des obligations des grandes banques suisses (réf. bulletin mensuel de la Banque Nationale Suisse). Par ce mode de rémunération, GAZNAT SA offre ainsi à ses partenaires une rétribution correcte du prêt consenti.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'annuler** l'autorisation des prêts subordonnés représentant au total Chf 77'000.- octroyés par les préavis 585 et 686.
- **d'accorder** à GAZNAT SA un nouveau prêt subordonné de Chf 116'000.-
- **de financer** ce prêt par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- **de porter** la contre-valeur de ce prêt au compte 9122.906.

Fin de citation

Discussion

M. Louis-Claude Villiger précise que les conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité.

Mme Geneviève Rochat demande ce qu'est un prêt subordonné

M. Luc Martin déclare que c'est un prêt accordé par les actionnaires à la société si elle en fait la réquisition. Les actionnaires s'engagent en cas de besoin à avancer cet argent. Cette garantie peut être activée et les actionnaires doivent honorer cet engagement. Gaznat a toujours fonctionné de cette façon et n'a jamais eu recours aux prêts subordonnés.

Fin de la discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Résultat de l'élection des deux scrutateurs :

M. Willy Margot est élu par 48 voix comme 1^{er} scrutateur.

M. Sébastien Nobs est élu par 49 voix comme 2^e scrutateur.

M. Pierre-Alain Gerber propose M. Marcel Cloux.

M. Werren, UDC, propose Mme Geneviève Rochat, comme scrutateurs suppléants.

9. No 907-12 Rénovation et assainissement de deux appartements dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, Rue Neuve 10

Le rapport de la commission est lu par **M. Yvan Pahud**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie à la Salle de Municipalité de Sainte-Croix

Etaient présents les conseillers et conseillères suivants : Mme Margot Christine, MM. Buyo Antonio, Scholz Reinhard, Mme Tannenberger Elfriede et le rapporteur soussigné. M. André Georges était excusé, non remplacé, M. Court Nicolas absent, non remplacé.

M. le Municipal Cédric Roten représentait la Municipalité.

MM. Jean-Michel Duvoisin, chef de service ainsi que M. Daniel Burdet, responsable des bâtiments ont pu exposer en détails le but dudit préavis.

Le présent préavis d'un coût total de Chf 60'000.- est destiné à la rénovation et à l'assainissement d'un appartement de 5 ½ pièces et d'un 4 ½ pièces.

Ces travaux interviennent suite au départ du locataire du 4 ½ pièces. Profitant de ce départ, le locataire du 5 ½ pièces désire reprendre un appartement plus petit, soit le 4 ½ pièces laissé vacant.

La Municipalité décide donc de profiter de ces changements pour effectuer ces travaux de rénovation. La discussion a porté principalement sur l'assainissement de ces appartements. En effet, ceux-ci comportent dans leurs structures (plafond, sol, carrelage) des matériaux composés d'amiante.

L'analyse d'amiante est rendue obligatoire pour tous travaux de rénovation.

Cette analyse effectuée par une entreprise spécialisée a révélé des traces d'amiante.

Pour rappel, l'amiante présente dans un bâtiment n'est pas dangereuse (nocive) pour la santé. Seule sa manipulation, découpe, percement lors des travaux peut dégager des poussières (fibres) nocives. Le coût de l'analyse pour les deux appartements s'élève à Chf 3'800.-.

Les travaux de désamiantage sont confiés à une entreprise spécialisée pour un coût total de Chf 12'400.-. L'analyse d'amiante du bâtiment de l'Hôtel de ville, sauf l'étage où se

trouvent les appartements a été effectuée dans le cadre du préavis traitant des travaux de l'école ménagère.

Les travaux de rénovation seront confiés aux entreprises privées.

La question d'un amortissement sur 5 ans au lieu de 10 ans pratiqué couramment a été posée par un membre de la commission.

La commission n'a pas pu visiter les travaux en cours car l'accès aux appartements est interdit au public, lors de travaux de désamiantage.

La commission remercie MM. Cédric Roten, Municipal, ainsi que Jean-Michel Duvoisin et Daniel Burdet pour leurs explications.

C'est à l'unanimité des membres de la commission que nous vous proposons :

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés pour l'assainissement et la rénovation partielle de deux appartements à l'Hôtel de Ville
- **d'accorder** un crédit de Chf 60'000.-. Le compte no 9143.907 est ouvert au bilan à cet effet
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2013, par le compte no 351.1.3311

Pour information, le coût sera de l'ordre de Chf 12'800.- en annuité constante tenant compte de l'amortissement du prêt sur 5 ans et des intérêts (2.5%).

Fin de citation

Discussion

M. Yvan Pahud demande la raison d'un amortissement sur 5 ans au lieu de 10 ans.

M. Cédric Roten répond que la question de l'amortissement a été posée. Il est courant de se baser sur une période de 5 ans pour la rénovation des bâtiments. Le boursier a rendu la Municipalité attentive au fait qu'il faut garantir une gestion saine des finances communales. Pour être efficace, l'amortissement devrait se faire sur 7,5 années. La Municipalité a choisi de le faire sur 5 ans plutôt que sur 10 ans, de façon à ne pas faire des amortissements complémentaires en fin d'année. Tout comme on n'amortit pas un véhicule sur toute sa durée de vie, mais sur les 5 ou 10 premières années.

Mme Geneviève Rochat aimerait savoir si les loyers de ces appartements seront augmentés. S'agit-il de travaux lourds ou d'entretien ?

M. Cédric Roten annonce un réajustement du coût des loyers. C'est une rénovation, notamment à la cuisine et à la salle de bain. Actuellement, ils sont plus bas que la moyenne globale de la commune.

Fin de la discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées par 49 oui et 1 non.

Résultat de l'élection des scrutateurs suppléants :

M. Marcel Cloux est élu par 48 voix et **Mme Geneviève Rochat** est élue par 43 voix.

Nomination du Bureau 2012-2013

M. Eric Chambettaz , socialiste	<u>Président du Conseil communal</u>
M. Nicolas Werren UDC	<u>premier vice-président</u>
M. Jean-Bruno Wettstein PLR	<u>deuxième vice-président</u>
M. Sébastien Nobs PLR	<u>1^{er} scrutateur</u>
M. Willy Margot PS	<u>2^e scrutateur</u>
M. Marcel Cloux PS	scrutateur suppléant 1.
Mme Geneviève Rochat UDC	scrutatrice suppléante 2.

10. No 908-12 Rénovation des jeux du parc public du Collège de la Gare

Le rapport de la commission est lu par **M. Daniel Jaccard**, en remplacement de **M. Jean-René Marguet**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis No 908-12, composée de Mmes Geneviève Rochat et Lydia Rossy et de MM. Paul-André Simon, remplaçant M. Daniel Jaccard, Eric Vuissoz, Sylvain Fasola, Ludovic Heintz et du rapporteur soussigné, s'est réunie le 23 mai 2012 à la Salle de la Municipalité.

La commission remercie MM. José Gonzalez, municipal et Michel Staffoni, secrétaire municipal, de leur présence et des informations qu'ils ont apportées.

Comme expliqué dans le préavis, le remplacement du revêtement de la place de jeux du Parc public de la Gare est nécessaire, vu sa vétusté. La mise en place d'une structure synthétique la rendra plus visible, dans le cas où des briques de verre, voire des éléments non recommandables seraient éparpillés sur le sol. Ce revêtement sera différent selon le degré d'amortissement désiré pour les différents jeux qui y seront érigés.

Cette rénovation est nécessaire afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs et de permettre ainsi un effort pour contrer les problèmes engendrés par certaines personnes non désirables dans ce périmètre de jeux. Malgré de gros efforts de surveillance, les services communaux ne sont pas tenus à l'impossible.

Trois jeux mis à disposition dans les années 1998 et 1999 ont fait l'objet de déprédations et seront remplacés par des nouveautés. A noter que la dépense, pour la dépose des anciens jeux et l'achat des nouveaux, représente à peine plus de 10% de l'investissement total.

Une inspection annuelle avec un contrat de maintenance est prévue par une entreprise spécialisée. De cette manière, la Municipalité tient à réduire au maximum sa responsabilité en cas d'accident. Dite inspection devrait coûter environ Chf 400.- par année et sera prise sur le budget de fonctionnement. La Municipalité veut tout faire pour rendre cette place de jeux visible et sécuritaire où les enfants pourront prendre du plaisir tout en étant en parfaite sécurité.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la rénovation de la place de jeux du Parc public du Collège de la Gare,
- **de lui accorder à cet effet un crédit de Chf 68'000.-,**
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment,
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2013.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

11. No 909-12 Demande de crédit pour la participation financière communale aux travaux de mise en souterrain de la ligne aérienne Haute Tension les Clées – Sainte-Croix au lieu-dit « Le Platon »

Le rapport de la commission est lu par **M. Willy Margot**, en remplacement de **M. Jean-Claude Piguet**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie lundi 11 juin 2012 à 19 heures à la Salle de Municipalité de Sainte-Croix. Elle était composée de MM. Dioniso Baptista, Jean-Paul Krattiger Willy Margot, Allan Muller et du rapporteur soussigné. M. Olivier Troyon était excusé et M. Michel Giret absent. MM. Luc Martin, représentant de la Municipalité, et Michel Staffoni, secrétaire municipal, étaient présents et nous ont donné tous les renseignements demandés, ce dont nous les remercions.

Ce préavis est une conséquence logique de l'adoption du Plan partiel d'affectation (PPA) adopté par le Conseil communal afin de permettre la création du Pôle technologique au Platon. Les modalités de financement mentionnées dans ce préavis, soit la répartition entre Romande Energie et la commune de Sainte-Croix, ainsi que la participation cantonale, avaient d'ailleurs été déterminées à ce moment-là.

L'élément qui a déclenché ce préavis est la décision de l'entreprise Reuge SA de construire un bâtiment dans cette zone et de choisir, pour des raisons de visibilité, le quatrième bâtiment, dérogeant à l'ordre qui avait été prévu au départ, soit une construction progressive des quatre bâtiments, du premier au dernier. La ligne électrique à haute tension passant trop près de ce bâtiment, la législation fédérale oblige de l'éloigner ou de l'enterrer.

Deux solutions étaient possibles : un déplacement de la ligne aérienne ou la mise en terre de celle-ci. Pour de nombreuses raisons, dont l'aspect visuel, et compte tenu de la faible différence de coût, il a été décidé de l'enterrer. Concrètement trois pylônes seront éliminés, qui apporteront une amélioration sensible quant à la vue sur le Platon.

Par ailleurs la modification du PPA doit être soumise au Canton pour approbation, cela nécessitera une mise à l'enquête publique et une décision du Conseil communal qui est également compétent pour lever les oppositions éventuelles.

Ce préavis a été ajouté à l'ordre du jour de cette séance de juin en dernière minute dans le but d'accélérer la procédure, de permettre un début des travaux cet automne encore et une mise à disposition en avril 2013. Ainsi le bâtiment Reuge pourrait être, après mise à l'enquête publique, construit dans le courant de l'année prochaine, pour une mise à disposition au début 2014.

Il convient encore de signaler que deux préavis seront encore présentés simultanément à notre Conseil cette année encore afin d'obtenir les crédits nécessaires pour prolonger les

infrastructures (route, équipements et parkings) et pour la forme de cession du terrain nécessaire pour construire la future usine Reuge.

Signalons encore que des négociations sont en cours entre la Municipalité et des partenaires intéressés afin de construire un deuxième bâtiment dans la zone du Platon.

Sur le plan du financement il convient de préciser que le Canton finance le 65 % de la participation communale aux coûts d'études et qu'il accorde un prêt sans intérêt de Chf 50'000.- pour sa participation aux travaux.

Enfin le chantier est placé sous la responsabilité de Romande Energie qui assume seule, sans appel d'offres extérieur, les études et la conduite du chantier. Si vous acceptez ce préavis, la première ligne électrique ayant apporté la fée électricité à Sainte-Croix, construite en 1897, sera ainsi partiellement enterrée.

Conclusions

Finalement c'est à l'unanimité que la commission adopte les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à participer aux frais de mise en souterrain de la ligne Haute Tension de Romande Energie;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 240'000.- . Le compte n° 9170.909 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, après encaissement des subventions, sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2013 par le compte n° 300.3311.

Pour information, le coût sera de l'ordre de Chf 27'800.- en annuité constante tenant compte de l'amortissement du prêt sur 10 ans et des intérêts (2,8%).»

Fin de citation

Discussion

M. Yvan Pahud revient sur les chiffres présentés à la page 2 du rapport. Il constate, en refaisant les calculs, qu'ils ne sont pas exacts, notamment dans la répartition 2/3 pour la commune de Sainte-Croix, Chf 53'000.- et 1/3 pour Romande Energie, Chf 26'000.- : Total Chf 79'000.- et non Chf 80'000. Il y a Chf 1'000.- d'écart. Il constate d'autres différences de plusieurs milliers de francs. Il demande des précisions quant à l'amortissement de Chf 240'000.- sur 10 ans après encaissement des subventions. Ces subventions qui s'élèvent à Chf 32'500.- vont-elles en amortissement des Chf 240'000.- ou sur un compte spécial ?

M. Luc Martin répond que les montants « arrondis » posent parfois des problèmes et des écarts. On arrive toutefois à des sommes et des ordres de grandeur conformes à la réalité, sachant que le coût des travaux définitifs sera facturé à la valeur effective.

M. Yvan Pahud constate qu'avec l'annuité constante de Chf 27'800.-, on arrive à zéro après 10 ans, en partant de Chf 240'000.-, sans compter les Chf 32'500.-.

M. Luc Martin déclare que les calculs sont justes et que les subventions iront dans le bon compte ouvert au bilan à cet effet. On peut faire confiance au boursier communal qui arrive à cerner tous ces chiffres. L'annuité constante de Chf 27'800.- est vraie pour la première année.

M. Olivier Guignard aimerait connaître quelle est l'enveloppe totale des coûts d'aménagement du Platon pour la phase de Reuge.

M. Luc Martin, déclare qu'aujourd'hui on en est au stade d'évaluation, à savoir, Chf 400'000.- pour le chemin et les travaux souterrains du 2^e au 4^e bâtiment, ainsi que Chf 200'000.-, pour l'aménagement des places de parc, vers le cimetière, soit un ordre de grandeur de Chf 600'000.-. Reste la question de savoir si l'on envisage la remise à neuf des infrastructures existantes. C'est la suite des études qui déterminera quelles sont les solutions les plus avantageuses et le coût exact de ces travaux.

M. Anthony Joseph pense que la Municipalité fait un beau geste pour l'entreprise Reuge. Il aimerait savoir si une autre entreprise de la commune serait soutenue de la même façon que Reuge.

M. le Syndic répond que c'est non. Il est clair qu'un geste exceptionnel sera fait pour Reuge, seulement en accord avec le Conseil communal. Reuge fait partie du patrimoine, de ce qu'il en reste et de ce qu'il pourrait encore devenir avec une nouvelle usine. Pour une même requête faite par une autre entreprise, la réponse de la commune serait non.

Mme Geneviève Rochat constate que la Municipalité déroule le tapis rouge pour Reuge jusqu'au Platon. Elle comprend qu'elle veuille garder une entreprise sur place. Mais Reuge n'est pas une entreprise. Sa raison sociale a été transformée en toute rapidité pour permettre la location des locaux achetés. Reuge est soutenue par l'Afrique du Sud et sa maison mère est au Lichtenstein.

Elle s'inquiète pour le Fonds de prévoyance Reuge et pour les caisses de retraite des employés déjà privés de Chf 800'000.-. Ce sont les anciens employés qui ont permis la renommée de Reuge. Elle demande à la Municipalité de rester objective et vigilante vis-à-vis des investisseurs et attentive au fait que le diamètre de 20 km va au-delà de la frontière.

M. Luc Martin répond au sujet des statuts de la fondation du Platon. Il rappelle que cette fondation ne s'occupe que du 1^{er} bâtiment qui est un incubateur. Le reste est une zone industrielle soumise aux règles qui s'appliquent à toute zone industrielle.

La nécessité d'équiper cette parcelle existe que ce soit pour Reuge ou pour une autre entreprise. Une fois les structures mises en place, d'autres bâtiments seront construits dans un laps de temps raisonnable et profiteront de ces structures.

M. le Syndic précise que :

- Reuge est détenu par des fonds bulgares à 67 % stationnés (ou domiciliés) dans des bureaux situés au Luxembourg.
- La commune sera très attentive à l'utilisation des caisses de pension mais elle n'a pas de contrôle sur ces fonds.
- C'est un cadeau pour Reuge ? Dans le préavis, il est précisé que la Municipalité devra passer devant le Conseil, une première fois pour l'équipement de la route et du parking. La deuxième phase sera la partie la plus difficile, celle de la cession du terrain. Il y a différentes façons de le faire et l'option choisie sera soumise au Conseil communal.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées par 36 oui, 4 non et 9 abstentions.

12. Examen des comptes et de la gestion 2011

M. Thierry Luthringer présente le rapport de la gestion 2011. Les vœux exprimés sont les suivants :

Citation

Administration - Greffe :

1. La commission de gestion recommande à la Municipalité de garantir le fonctionnement du secteur des forêts et d'analyser la situation en considérant non seulement les aspects économiques et de gestion du personnel mais aussi sociétal
2. A des fins de suivi et d'information, nous suggérons que cinq indicateurs complémentaires figurent dans le rapport de gestion:
 - a. Le nombre d'EPT
 - b. Le pourcentage de rotation du personnel
 - c. Le pourcentage d'absence
 - d. L'indice global de satisfaction des collaborateurs
 - e. Les statistiques des accidents du travail

D'autre part, le questionnaire de satisfaction est rempli par le collaborateur lors de l'entretien d'appréciation. La commission de gestion pense qu'il serait plus judicieux que ce dernier soit dissocié de l'entretien et pas rempli lors de ce dernier.

3. La commission de gestion recommande la mise en service du site internet au plus vite et demande d'accorder à sa gestion toute l'attention voulue
4. L'évaluation de la santé économique de notre commune repose sur plusieurs indicateurs. A ce titre la commission de gestion demande d'ajouter au rapport de gestion le nombre de postes créés par les entreprises locales

Finances :

1. La commission de gestion recommande de formuler des explications dans le rapport sur les écarts importants entre le budget et les comptes. Les critères nécessitant une explication pourraient être de 20% pour ligne budgétaire jusqu'à Chf 100'000.-, de 10% pour ligne budgétaire supérieur à Chf 100'000.- et de 5% pour ligne budgétaire supérieur à CHF 500'000.-

Police, Gendarmerie, CSSC, Affaires sociales, Office de la population :

1. La commission de gestion recommande d'introduire le nombre des personnes parties et arrivées sans compter les migrants. Nous aurons ainsi une vision claire des départs et des arrivées
2. Face au problème grandissant de la population en rupture sociale la commission de gestion souhaite que la municipalité porte le problème aux services cantonaux idoines, voire d'aborder la question d'une manière politique

Travaux, Sports :

1. La commission recommande qu'un inventaire de la valeur à neuf du matériel soit établie. La commune calcule ce montant afin d'estimer les coûts de remplacement et de prévoir le montant à investir par année

Bâtiments :

1. La commune est propriétaire de nombreux bâtiments. Afin de gérer au mieux ce patrimoine, la commission de gestion recommande à la municipalité de créer un état des lieux par immeuble afin de connaître les investissements et d'avoir une vision globale du patrimoine
2. La commission de gestion formule le vœu que la Municipalité réalise au plus vite une étude de besoin en infrastructures sociosportives afin d'estimer dans une vision globale les investissements à réaliser en tenant des comptes des priorités et de la modularité possible

Conclusion générale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous terminons ce rapport en vous priant d'accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion

- **Approuve** les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2011.

Fin de citation

La lecture des réponses de la Municipalité n'étant pas demandée, M. le Président passe les comptes en revue.

M. Michaël Mollet intervient au chapitre : Domaines et bâtiments. Il constate dans les charges une différence entre le budget et la réalité. Qu'en est-il ?

M. Cédric Roten répond qu'il s'agit d'amortissements complémentaires.

M. Sébastien Nobs, regrette la disparition de verdure au Collège de la gare ensuite de l'élagage des arbres autour des jeux. Pourquoi avoir coupé autant de branches ?

M. Philippe Duvoisin répond qu'il s'agit de mesures de sécurité. Il donnera d'autres précisions à la prochaine séance.

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

12. a Motions

M. Cyril Guinchard, pour le groupe PLR donne lecture d'une motion concernant les incivilités.

Citation

Suite à la demande de bon nombre de citoyens, je me fais le porte-parole du PLR pour vous exposer la motion suivante.

Depuis plusieurs années, la population de Sainte-Croix grandit et nous pouvons nous en réjouir. Par sa qualité de vie hors pair, ses paysages magnifiques, son climat tempéré et des appartements disponibles, notre région est attirante pour toutes personnes aimant la campagne et la tranquillité. Cependant, nous devons constater depuis quelques temps que notre magnifique village devient un endroit de consommation de stupéfiants et d'alcool, de rejet de cannettes et autres déchets dans les rues et parcs publics.

Je propose donc au Conseil d'adresser un message politique clair afin de contenir les personnes ayant un comportement inacceptable en demandant à la Municipalité d'insérer par exemple à l'article 35 de notre règlement de police, sous réserve de compatibilité avec les lois supérieures, l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie public à l'exception des endroits prévus à cet effet et disposant d'une autorisation officielles (terrasses de restaurant, marché d'été, carnaval, soirées d'achats, etc.)

D'autres propositions de réglementations allant dans le même sens et déjà appliquées dans d'autres agglomérations seraient également les bienvenues.

Je vous demande donc, chers collègues, d'accepter cette motion et d'adresser ce message : « Afin de montrer du respect à autrui, habitant du village ou visiteur et de pouvoir vivre en bonne harmonie, toute personne est invitée à respecter l'ordre et la propreté dans tout le territoire de la Commune. »

Fin de citation

Discussion

M. Yvan Pahud annonce que le groupe UDC allait déposer une motion allant dans le même sens. Il ne va pas le faire et soutient la motion de M. Cyril Guinchard.

Fin de discussion

Soumise au vote, cette motion est acceptée par 43 oui et 6 abstentions.

M. Ludovic Heintz donne lecture de la motion du groupe socialiste.

Citation

«Accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale»

La société actuelle n'est pas la nôtre, elle n'est pas celle que nous préconisons. Un des résultats de l'évolution récente de cette société est une augmentation croissante de l'écart de richesse entre les petits et les grands, ainsi qu'un accroissement sensible du nombre des personnes modestes ou pauvres.

La nécessité de maintenir un minimum de cohésion sociale a rendu indispensable une amélioration du «filet social», d'aides de toutes sortes afin que les plus démunis, les plus faibles ne tombent pas dans la misère. Les législations sociales se sont développées dans tous les cantons et sont l'affaire quasi exclusive de ces cantons, mais les incidences de cette situation affectent les communes qui, elles, n'ont pratiquement aucune marge de manœuvre.

Si la richesse est très inégalement répartie entre les individus, elle l'est aussi entre les régions. Et le résultat est que les régions opulentes attirent les riches, alors que les régions modestes attirent les pauvres. Il ne viendrait pas à l'idée d'une personne bénéficiant de l'aide sociale de s'installer à Coinsins ou à Saint-Sulpice où les loyers sont hors de prix, alors que Sainte-Croix avec ses loyers relativement accessibles est une commune qui leur paraît fort accueillante.

Et le résultat de ce processus est bien visible. On constate que notre commune accueille un très grand nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale, et qui sont pour la plupart de bons Vaudois. Cela prend même une ampleur qui semble disproportionnée eu égard à sa population. Or ce phénomène ne va pas sans générer quelques difficultés auxquelles les habitants ne sont pas toujours insensibles.

Si la société actuelle n'est pas celle voulue par le Parti socialiste, celui-ci est néanmoins conscient de la réalité actuelle et il considère qu'il faut en assumer la responsabilité. Il ne met pas en question l'aide sociale ni le droit légitime des personnes nécessiteuses d'en bénéficier. Cependant, il est interpellé par l'importance du phénomène dans notre commune, par ses incidences sociales, sécuritaires et économiques, et il souhaiterait que des mesures puissent être prises afin d'équilibrer cette situation dans l'intérêt de tous.

Le Parti socialiste est conscient que cette question est de compétence cantonale, mais il constate qu'elle a des incidences communales non négligeables, raison pour laquelle il dépose la présente motion et adresse à la Municipalité les requêtes suivantes:

1. La Municipalité est priée de recenser le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale qui résident dans la Commune, ainsi que leur dernier lieu de résidence avant leur arrivée à Sainte-Croix.
2. La Municipalité est priée d'indiquer la proportion de ces personnes par rapport à la population résidente et d'établir des comparaisons avec une moyenne cantonale et des communes d'importance analogue, ainsi que d'examiner la nature des situations des personnes concernées.
3. La Municipalité est priée d'indiquer les incidences de toute nature de la présence importante de personnes bénéficiant de l'aide sociale sur la vie économique, sociale et politique de notre Commune.
4. La Municipalité est priée d'examiner les possibilités d'encadrement de ces personnes, afin de leur procurer une occupation ou une activité utiles à l'ensemble de la collectivité.
5. La Municipalité est priée de prendre contact avec les autorités cantonales, en particulier avec le Département de la Santé et de l'action sociale, afin d'examiner dans quelle mesure la

législation cantonale pourrait être aménagée ou complétée afin que les personnes bénéficiant de l'aide sociale puissent être encadrées et, dans la mesure de leurs possibilités, puissent fournir des tâches d'intérêt communautaire. Elle est priée d'examiner également comment la répartition de ces personnes sur le territoire cantonal pourrait être plus équitablement répartie entre les différentes régions.

Le Parti socialiste prie la Municipalité de bien vouloir donner sa réponse lors de la séance du Conseil communal de décembre 2012 au plus tard.

Fin de citation

Discussion

M. le Syndic remercie les auteurs de cette motion. Ils font référence à la même problématique figurant dans son programme de législature, plus particulièrement dans son analyse des forces et faiblesses. Le thème no 7 parle de sécurité, d'activité et de réflexion. Une commission a été nommée et s'est réunie trois fois pour faire un portrait statistique et thématique des personnes en difficulté. Un catalogue des instruments à disposition doit être étudié avec le canton. Des visites sont faites dans d'autres villes. Le travail de recherche de solutions n'est pas simple. La Municipalité va venir devant le Conseil communal avec des recommandations. Le but recherché est que la commune puisse vivre dans le respect et l'harmonie.

M. Thierry Luthringer constate que l'on parle de sécurité pour les habitants de la commune. Il ne faut pas oublier qu'il y a des gens qui souffrent, qui sont malades et se trouvent sur le bas-côté. Ils sont seuls et ils se retrouvent, ce qui n'est pas la meilleure solution. Ils auraient avant tout besoin de soins. Les mesures à prendre doivent être pensées sur plusieurs axes à la fois. Il ne s'agit pas seulement de nous protéger mais de protéger aussi les personnes en difficulté.

Soumise au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.

13. Interpellations, propositions, questions

Mme Claudine Gaillard donne lecture de son interpellation.

Citation

Du 1^{er} juin au 6 juillet est organisé dans notre localité le 1^{er} concours régional des Terrasses d'établissements publics, dans le cadre du projet « Enjoy Switzerland » mis sur pied par l'Office du tourisme régional et les sociétés industrielles et commerciales.

Ce concours est un attrait touristique non négligeable pour notre commune. Y participer permet aux clients de découvrir :

- Des atmosphères, des mets différents
- De rendre un établissement public plus attrayant par la qualité de la décoration de sa terrasse, etc.

Le public a trois possibilités de vote :

- Dans l'établissement qui participe au concours, des cartes de vote sont mises à disposition.
- Auprès de l'Office du tourisme de Sainte-Croix
- Ou par Internet.

Serait-il possible que, pour le concours 2013, la commune de Sainte-Croix édite un communiqué dans la presse et contacte personnellement les restauratrices et restaurateurs pour les informer et les inciter à participer ?

Pour cette année, le délai d'inscription était fixé au 16 avril 2012. Il faudrait donc s'y prendre suffisamment tôt.

Fin de citation

M. José Gonzalez précise que tous les restaurateurs ont été contactés. Seuls 4 d'entre eux ont répondu.

M. le Président remercie le Conseil communal et déclare que cette année a été pour lui l'occasion d'apprendre plein de choses. Il passe la main à M. Eric Chambettaz et lui remet la cloche.

La séance est levée à 22h41.

L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié.

Le Président du Conseil communal :

La Secrétaire :

Salvatore Di Spirito

Martine Cuennet